



COMMUNE D'AUXELLES-BAS

Tél. : 03 84 29 32 93

Email : commune.auxelles.bas@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/06/2017

1. Préemption de la parcelle D54

Le Maire informe le conseil municipal que la parcelle cadastrée n° 54 section D d'une surface de 4 ares, sise champs du frêne, est à vendre.

Compte tenu des besoins de la commune d'élargir la voie communale, il propose de préempter sur la vente de ce terrain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de préempter sur la vente de la parcelle cadastrée n° 54 section D au prix de 12 000. €.

2. Contrat CAE : Modification de la délibération 19 du 19 mai 2017

Il convient de modifier la délibération 19 du 19 mai dernier concernant les contrats CAE.

En effet, La durée de travail d'un bénéficiaire du RSA est de 7, 8, 10, 15, 20 ou 24h.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier la délibération comme suivante :

Deux CAE pourraient être recrutés au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'ouvrier communal à raison de 35 heures et 24 heures par semaine.

Le maire propose à l'assemblée :

Le recrutement de deux CAE pour les fonctions d'ouvrier communal à raison de 35 heures/semaine et 24heures/semaine, pour une durée d'un an renouvelable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 2008-1249 du 01.12.2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25.11.2009 relatif au contrat unique d'insertion,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire

Séance levée à 21h00.